

ORGANISATION ET EXÉCUTION DU GÉNOCIDE DES TUTSI

Ernest Mutwarasibo

Mémorial de la Shoah | « [Revue d'Histoire de la Shoah](#) »

2009/1 N° 190 | pages 67 à 81

ISSN 2111-885X

ISBN 9782952440981

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2009-1-page-67.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Mémorial de la Shoah.

© Mémorial de la Shoah. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ORGANISATION ET EXÉCUTION DU GÉNOCIDE DES TUTSI

par Ernest Mutwarasibo¹

Entre avril et juillet 1994 eut lieu au Rwanda un génocide qui emporta plus d'un million de Tutsi. Depuis cette date, le génocide fait l'objet de recherches et de publications. Ces dernières, dans l'ensemble, reconnaissent que le lancement du génocide des Tutsi ne pouvait être effectué sans la décision du régime politique rwandais².

En retraçant brièvement le déroulement du génocide, cet article s'attache à expliquer comment plus d'un million de personnes ont pu être tuées dans un délai aussi court. Pour cela, nous avons choisi de repérer les structures et les stratégies mises en œuvre. C'est à travers elles, nous semble-t-il, qu'apparaissent le mieux le caractère prémédité et organisé du génocide des Tutsi, sa généralisation, sa rapidité ainsi que les difficultés d'assurer la résistance et la survie.

Généralisation et systématisation du massacre

Le crash de l'avion présidentiel dans la nuit du 6 avril 1994 constitue le détonateur et non la cause du génocide des Tutsi. Immédiatement après cet attentat, le génocide est déclenché à partir de Kigali et ne tarde pas à gagner d'autres régions du pays. En atten-

1. Université nationale du Rwanda.

2. Jean-Pierre CHRÉTIEN (dir.), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995 ; Jean-Pierre CHRÉTIEN, *Le Défi de l'ethnisme au Rwanda et au Burundi, 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997 ; Colette BRAECKMAN, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994 ; Human rights watch et Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, textes rassemblés par Alison Des Forges, Paris, Karthala, 1999 ; Faustin RUTEMBESA, « Ruptures culturelles et génocide au Rwanda », in *Cahiers du Centre de Gestion des Conflits*, n° 2, Butare, E.U.N.R., avril 2001, pp. 93-123.

dant les résultats d'une enquête ordonnée par le gouvernement rwandais, nombreux sont ceux qui pensent que les planificateurs du génocide ont trouvé dans la mort du président une précieuse occasion de passer au massacre généralisé des Tutsi ainsi qu'à l'élimination physique et idéologique des Hutu de l'opposition.

Aux environs de 21 heures, dans la nuit du 6 avril 1994, la ville de Kigali fut plongée dans la désolation. Le massacre des Tutsi et des personnalités politiques de l'opposition fut entrepris. Sous prétexte de venger le président Habyarimana, des soldats du bataillon de paracommandos et des miliciens de la mouvance présidentielle se lancèrent immédiatement dans des actes de traque des civils tutsi et des membres de l'opposition, ils s'attaquèrent à leurs domiciles qu'ils détruisirent avant d'en tuer les occupants. Le récit de Joseph Ngarambe est, à cet égard, caractéristique.

La mise œuvre du génocide rwandais commence à Kigali près de 30 minutes après la chute de l'avion présidentiel, c'est-à-dire le 6 avril 1994, aux environs de 21 heures. C'est en ce moment que la Garde présidentielle investit les carrefours des quartiers de Kimihurura et Kacyiru, arrêtant tous les véhicules qui passent. Ce sont des soldats menaçants, vociférants, qui font sortir tous les passagers des véhicules, avec une extrême brutalité. Ils demandent des cartes d'identité qu'ils vérifient à la lumière des lampes torches. Ils rouent de coups de bottes et de crosses ceux dont ils n'apprécient pas les mentions de la carte d'identité (origine ethnique ou géographique). Ils entraînent quelques-uns dans les buissons environnants et, quelques mètres plus loin, des cris d'agonie parviennent déjà aux oreilles de la foule de plus en plus grossissante assise sur l'herbe. [...] Vers 5 heures du matin, la population de Kigali, celle qui a dormi en ignorant le terrible événement, est brutalement réveillée, plongée dans l'apocalypse. Dans les principaux quartiers de Kigali, c'est le bruit de rafales d'armes de tous calibres, de grenades, à une cadence et avec une intensité effrayantes. C'est le coup de départ d'une gigantesque battue³.

La peur et la confusion gagnaient les esprits pendant que la désignation et le massacre des victimes étaient conduits simultanément. Dès les premières heures de la matinée du 7 avril, les principales

3. Joseph NGARAMBE, « La mise en œuvre du génocide rwandais », in Raymond VERDIER ET AL., *Rwanda. Un génocide du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 9-10.

personnalités de l'opposition politique étaient tuées avec, pour la plupart, leur famille⁴. D'autres militaires, ainsi que des miliciens *Interahamwe* et *Impuzamugambi*, s'engageaient massivement dans le massacre des Tutsi.

À la mi-journée du 7 avril 1994, le mouvement génocidaire gagnait diverses régions du pays : la ville de Gisenyi, les régions de Bunyambo, de Busogo, de Busasamana, de Mudende, de Muramba, de Kivumu et de Rambura au nord et au nord-ouest du pays ; les régions de Ruhuha, de Sake, à l'est et au sud-est du pays ; à Murambi, au nord-est de Kigali ; à Muko, dans la préfecture de Gikongoro et dans la préfecture de Cyangugu, au sud-ouest du pays⁵.

Cette généralisation du massacre répondait à un double objectif : le massacre des Tutsi et la destruction de l'opposition politique interne pour faire triompher l'ethnisme comme la seule forme viable d'organisation politique et sociale. Elle avait également pour but de pousser le FPR à reprendre les hostilités pour faire échouer définitivement les accords d'Arusha signés le 4 août 1993⁶. La reprise des hostilités par le FPR, au lendemain du déclenchement du massacre généralisé des Tutsi et des Hutu de l'opposition, permettait aux idéologues et animateurs du génocide de l'accuser de la mort du président et de légitimer l'élimination des Tutsi présentés comme ses *complices* de l'intérieur.

La formation d'un nouveau gouvernement extrémiste, le 8 avril 1994, facilita le plan des idéologues du génocide⁷. Dès leur entrée en fonction, les nouvelles autorités s'employèrent à permettre au génocide de s'étendre et de se réaliser avec efficacité. C'est dans ce contexte que les régions méridionales et centrales du pays furent entraînées dans la violence génocidaire à partir du 9 avril 1994. En

4. C'est le cas du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana et des dix Casques bleus belges qui étaient chargés de sa protection, des ministres Landoald Ndasigwa, Faustin Rucogoza et Frédéric Nzamurambaho, du président de la Cour constitutionnelle, Joseph Kavaruganda, et de Félicien Ngango qui, en vertu des accords d'Arusha, devait occuper le poste de président de l'Assemblée nationale.

5. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., pp. 243-244.

6. *Ibid.*, p. 218.

7. Gérard PRUNIER, *Rwanda (1959-1994). Histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1997, p. 259.

installant un gouvernement qui comprenait des personnalités du Sud et du Centre du pays, les organisateurs du génocide au niveau national, en l'occurrence les membres du Réseau Zéro, visaient la soumission de ces régions et leur basculement dans l'engrenage génocidaire. André Guichaoua rend compte du mobile de la promotion de certaines personnalités du sud du pays, comme le président Sindikubwabo et le Premier ministre Jean Kambanda, dans le gouvernement intérimaire.

Au cours des réunions organisées aux divers échelons administratifs, ces autorités véhiculaient deux idées. La première consistait à présenter les Hutu comme un peuple injustement agressé et menacé de destruction. La deuxième idée consistait à attribuer à l'ensemble des Tutsi la responsabilité de la guerre et des malheurs subis par les Hutu. Ces idées alimentaient le ressentiment, exacerbèrent la haine et justifiaient l'engagement à tuer sans état d'âme. À l'issue d'une réunion qu'il convoqua le 11 avril 1994 à l'intention des préfets, des responsables de communes, de secteurs et de cellules, le Premier ministre intérimaire, Jean Kambanda, les invita s'engager plus loin dans le massacre des Tutsi⁸.

À partir du 12 avril 1994, ces autorités ameutèrent la population contre les Tutsi qu'elles accusaient de vouloir exterminer les Hutu. Le 17 avril, la préfecture de Butare, qui seule avait résisté jusque-là, tomba dans l'engrenage génocidaire après que son préfet, Jean-Baptiste Habyalimana, eut été démis et remplacé par Sylvain Nsabimana. Lors de l'investiture de ce dernier, le président intérimaire Théodore Sindikubwabo s'employa, dans son discours, à convaincre la population de l'utilité des instructions des autorités et de procéder au plus vite à l'extermination des Tutsi.

Structures génocidaires

L'exécution du génocide des Tutsi fait apparaître trois structures qui ont facilité sa généralisation, sa rapidité et son efficacité. Il s'agit d'abord d'une bureaucratie qui, sans constituer une structure parallèle d'autorité, contrôlait la circulation des ressources et opérait la synthèse entre l'ethnisme et ses intérêts particuliers. Lorsque la

8. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 236.

guerre éclata en octobre 1990, la nécessité de préserver les acquis de 1959 fut ordonnée à partir de son sein. Grâce à son réseau de clients, cette fraction de dominants appartenant à la mouvance présidentielle s'employa à mettre en place une organisation capable de tuer à grande échelle⁹.

Parmi les concepteurs des massacres ou ceux qui ont organisé les structures génocidaires, distribué des armes et donné des ordres de tuer, figuraient des officiers de l'armée, comme le colonel à la retraite Théoneste Bagosora. Ce dernier est considéré par plusieurs personnes comme l'organisateur principal des massacres des Tutsi peu après le crash de l'avion présidentiel, le 6 avril 1994¹⁰. D'autres organisateurs des massacres furent le général Augustin Bizimungu, qui était ministre de la Défense, le colonel Tharcisse Renzaho, préfet de la ville de Kigali, le lieutenant-colonel Aloys Ntabakuze, qui commandait le bataillon des parachutistes très actifs dans le massacre des Tutsi pendant le génocide, le lieutenant-colonel Protais Mpiranya, commandant de la Garde présidentielle, connue pour ses opérations meurtrières dès l'annonce de l'attentat contre l'avion présidentiel, les majors Bernard Ntuyahaga et Laurent Munyakazi et le capitaine Gaspard Hategekimana¹¹.

On y trouve également des leaders des partis MRND, MDR dit POWER et CDR, ainsi que leurs milices armées respectives *Interahamwe*, *Inkuba* et *Impuzamugambi*. Des hommes d'affaires, comme Félicien Kabuga, ont financé les structures des massacres en créant la RTL, en achetant des machettes et en fournissant aux groupes de tueurs divers types d'armes. On peut enfin mentionner des chefs des milices et des partis politiques qui eurent une part importante dans l'organisation et le déroulement du génocide. Il s'agit de Robert Kajuga, chef de la milice *Impuzamugambi* de la CDR, Mathieu Ndirumutse et Joseph Nzirorera, respectivement président et secrétaire général du MRND (D), Jean Bosco Barayagwiza et George Rutaganda.

9. Claudine VIDAL, « Le génocide des Rwandais tutsi : cruauté délibérée et logiques de haine », in Françoise HÉRITIER, *De la violence*, I, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 345.

10. PRUNIER, *Rwanda*, *op. cit.*, p. 287 ; *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 233.

11. PRUNIER, *Rwanda*, *op. cit.*, p. 288 ; *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 233.

La deuxième structure génocidaire était constituée d'organes comme la RTLM, d'individus comme Ferdinand Nahimana et Valéry Bemeriki. Ceux-ci relayaient les discours officiels, jouaient le rôle de mobilisation et d'encadrement « spirituel » de la population. Ils opéraient une synthèse entre la volonté du régime et les attentes populaires pour entraîner un grand nombre de Rwandais à participer au génocide. La RTLM, la radio nationale et la presse écrite notamment encadraient les exécutants du génocide en exacerbant les sentiments de haine.

La troisième structure du génocide était constituée des autorités administratives de base : les préfets, les bourgmestres de commune, les conseillers de secteurs et les responsables de cellules. Des préfets, comme Clément Kayishema de Kibuye, Laurent Bucyibaruta de Gikongoro, Sylvain Nsabimana de Butare et Rémy Gatete de Kibungo, des bourgmestres, comme Jean-Paul Akayesu de Taba (Gitarama), Élie Ndayambaje de Muganza (Butare), des ministres extrémistes, comme Pauline Nyiramasuhuko, sensibilisaient les populations de leur ressort et servaient à l'encadrement technique et « spirituel » du génocide dans leurs régions d'origine.

Les autorités locales faisaient appel aux organisations nationales comme l'armée, la police, la gendarmerie et les milices pour traquer, rassembler et tuer les Tutsi. Elles transmettaient également des ordres d'en haut jusqu'au plus bas niveau et incitaient la population de leur ressort à s'engager massivement dans le génocide. Certaines victimes furent achevées à l'instigation directe de ces autorités, d'autres le furent dans des endroits publics ou officiels, sous leur contrôle direct. Les moyens humains et matériels de l'État étaient mis à la disposition des exécutants du génocide.

Ces derniers se recrutaient dans le reste de la population, depuis les jeunes enrôlés dans les milices jusqu'aux personnes âgées, en passant par des femmes et des hommes adultes gagnés à la cause du génocide ou en quête de profits pécuniaires. Parmi les exécutants, il y eut d'abord près de 1 500 soldats de la Garde présidentielle. Ils perpétrèrent des massacres dans la ville de Kigali dès le soir du 6 avril 1994, avant de les étendre à tout le pays. Il y eut également

plus de 50 000 miliciens *interahamwe* et *impuzamugambi* qui se joignirent aussitôt à la Garde présidentielle dans traque, l'arrestation et l'assassinat des Tutsi. Ces miliciens furent épaulés par des leaders locaux, des policiers communaux, certains éléments de l'armée et de la gendarmerie ainsi que de simples paysans.

Les exécutants du génocide furent nombreux à travers tout le pays. D'après les données fournies par les juridictions ordinaires et par les juridictions *Gacaca*, leur nombre s'élèverait à 1 015 000¹². Ils étaient épaulés dans leur tâche par un grand nombre de « complices » et d'« observateurs ». Ces derniers participèrent au massacre de plusieurs façons. Les « complices » indiquaient des lieux de cachette, faisaient échouer des tentatives de fuite. Les « observateurs » quant à eux, ces *bystanders*¹³ ou « spectateurs » de la souffrance des autres, furent d'indifférents « témoins de la détresse¹⁴ » et des supplices des victimes.

L'organisation et l'exécution du génocide des Tutsi prouvent le rôle clé de l'État rwandais. Il apparaît d'abord dans le fait que cet État n'a ni interdit ni puni les violences organisées contre une partie de sa population sur son territoire. Le rôle de l'État rwandais dans le génocide apparaît ensuite dans le fait que de nombreuses victimes ont été achevées dans des bâtiments publics et administratifs avec le concours des forces publiques. La responsabilité de l'État apparaît enfin dans le limogeage, l'assassinat et la mise en quarantaine des leaders politiques et militaires opposés au génocide¹⁵. Ces mesures renforçaient les positions des extrémistes et facilitaient l'accomplissement de leurs actions de traque et d'assassinat des Tutsi dans divers lieux du pays. L'un des miliciens qui participa au massacre des

12. Selon des indications fournies lors de la conférence internationale sur le thème « La Recherche sur le génocide des Tutsi et reconstruction des champs de savoir », tenue à Kigali du 22 au 25 juillet 2008, le chiffre des exécutants du génocide pourrait atteindre 2 000 000, en incluant ceux qui sont encore en exil, ceux qui sont morts au Congo et ailleurs dans les camps de réfugiés et ceux qui n'ont pas été dénoncés suite au manque de témoins.

13. Leon SHELEFF, « The Bystander: Behavior, Law, Ethics », in Yves TERNON, *L'État criminel. Les génocides au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995, p. 124.

14. *Ibid.*

15. Le bourgmestre de la commune de Ntyazo, celui de Nyabisindu, Jean-Marie Gisagara, et le préfet de Butare, Jean-Baptiste Habyalimana, qui furent démis et assassinés entre le 16 et le 19 avril par les structures du gouvernement intérimaire, servent d'exemples.

Tutsi à Murambi¹⁶ (ex-préfecture de Gikongoro) témoigne de l'état d'âme des bourreaux et de l'impunité garantie par les autorités.

Je n'avais aucune honte à participer dans les actes de tueries pendant le génocide. C'était comme un acte normal, parce que le bourgmestre, Semakwavu, et Sebhura (commandant en second de la gendarmerie à Gikongoro) venaient régulièrement aux barrières. Ils nous donnaient un message d'encouragement. Le bourgmestre aimait utiliser son expression en kinyarwanda « Nimukomere, turabashyigikiye » (« Courage, nous vous vous soutenons ») et Sebhura nous disait : « Vous ne devez pas laisser l'ennemi vous échapper »¹⁷.

Stratégies du massacre

Comme l'a rappelé Claudine Vidal, les massacres n'auraient pas pris une telle ampleur sans une organisation bien articulée. Celle-ci comportait une hiérarchie et des niveaux d'exécution¹⁸. Elle comportait aussi un ensemble d'éléments qu'on peut qualifier de stratégies du massacre, stratégies qui peuvent être décomposées en trois phases.

La première phase, du 6 au 11 avril 1994, consistait à éliminer les Tutsi sur la base de listes préétablies. Au cours de cette phase dite des « cibles prioritaires », les organisateurs du génocide avaient déjà distribué aux bandes de tueurs des listes comportant des noms des personnes particulièrement visées. Les noms étaient également lus par la RTLM pour que les tueurs s'assurent d'avoir atteint les cibles désignées. Il s'agissait principalement des familles tutsi, visées en priorité du fait de leurs conditions de vie, de leur instruction, de leur rang social et administratif ainsi que de leur collaboration supposée avec le FPR¹⁹. Leur élimination fut effectuée par des

16. Plus de 50 000 Tutsi qui avaient trouvé refuge dans les enceintes de ce qui devait devenir l'école secondaire de Murambi furent sauvagement tués par des miliciens, des gendarmes, des policiers et d'autres habitants hutu à l'instigation des autorités administratives locales, notamment du préfet Laurent Bucyibaruta, du bourgmestre de Nyamagabe, Semakwavu, et du commandant en second de la gendarmerie locale, Sebhura.

17. Saleh Mbakuriyemo, cité par AFRICAN RIGHTS, *Murambi. "Go if you die, perhaps I will live"*, 2006.

18. Claudine VIDAL, « Les politiques de la haine », in *Les Temps Modernes*, n° 583, 1995, p. 29.

19. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., p. 239.

bourreaux qui opéraient généralement en petits groupes et tuaient les victimes là où ils les trouvaient : à leur domicile, dans la rue ou aux barrières. Cette stratégie des cibles « prioritaires » avait visiblement pour objectif d'empêcher des Tutsi instruits, ceux qui avaient prospéré dans les affaires et ceux qui étaient connectés au monde extérieur, d'organiser des fuites ou des résistances, ou encore de dénoncer les massacres. Au cours de cette première phase, il s'agissait également d'éliminer toutes les personnalités hutu susceptibles de prendre légitimement le pouvoir et de s'opposer à l'exécution du génocide. L'assassinat du Premier ministre, Agathe Uwiringiyimana, des deux candidats probables à la présidence de l'Assemblée nationale de transition, Félicien Nngano du PSD et Landoald Ndasingwa du PL, du ministre PSD Frédéric Nzamurambaho et de Joseph Kavaruganda, président de la Cour constitutionnelle, s'inscrivait dans cette logique. Après avoir tué ces personnalités de l'opposition, les planificateurs du génocide réussirent à créer un cadre favorable à la poursuite des massacres.

La deuxième phase consistait à éliminer les Tutsi non pas en tant qu'individus particuliers, mais en tant que membres d'un groupe désigné comme tel²⁰. Cette phase se situe entre le 12 avril et 1^{er} mai 1994. À l'issue d'une réunion du Premier ministre du gouvernement intérimaire, Jean Kambanda, avec les autorités administratives de base, les opérations de massacre se poursuivirent avec une effrayante efficacité. D'abord l'organisation de la chasse à l'homme fut renforcée pour débusquer et tuer les Tutsi cachés dans les marais, les champs de sorgho, les forêts ou les bois proches des villages. Cette opération accompagnait et complétait celle de l'établissement des barrières. Ensuite, l'exécution des Tutsi qui s'étaient réfugiés dans des lieux publics fut systématique.

Entre le 11 avril et le 1^{er} mai, les tueurs se livrèrent aux massacres les plus terribles du génocide, assassinant dans certains cas plusieurs centaines, voire des milliers de victimes en l'espace d'un jour ou deux. Ces types de massacres eurent lieu dans des endroits comme l'école ETO et dans les environs de la ville de

20. *Ibid.*, p. 240.

Kigali, à Ntarama et Nyamata dans la préfecture de Kigali, à Kiziguro dans la préfecture de Byumba, à Musambira, à Mugina et à Byimana dans la préfecture de Gitarama, dans les églises de Nyarubuye et de Rukara dans la commune de Rukira et au centre de Saint-Joseph dans la préfecture de Kibungo, à l'église et au stade de Kibuye, à l'église de Mubuga, à celle de Birambo et à l'hôpital de Mugonero dans la préfecture de Kibuye, dans les églises de Shangî, Nyamasheke et Mibirizi dans la préfecture de Cyangugu, dans les églises de Kibeho, Cyanika et Kaduha dans la préfecture de Gikongoro, dans l'église de Cyahinda, à l'hôpital et à l'université de Butare et dans la cathédrale de Nyundo dans la préfecture de Gisenyi. [...] Si les assaillants essayèrent, dans la mesure du possible, de ne tuer que les Tutsi, ils s'efforcèrent en même temps de les tuer tous²¹.

La troisième phase de l'exécution du génocide des Tutsi commença vers le 2 mai 1994. Elle suit l'anéantissement des victimes dans des lieux de rassemblement et la mise à mort de celles qui sortirent de leurs cachettes. Elle se caractérise par des actes de ratissage sur les collines, dans les maisons désertées, dans les décombres des habitations. Au cours de cette phase, les paysans armés par le régime dans le cadre de « l'autodéfense civile » se chargeaient de vider des localités entières de leurs habitants tutsi²².

Échec des tentatives de survie et de résistance

Les conditions de survie et de résistance des victimes étaient difficiles pendant le génocide des Tutsi : « Que peuvent, note Claudine Vidal, des familles désarmées contre des groupes entraînés, disposant, eux, de grenades et d'armes à feu ? Ramasser des pierres et les jeter sur les assaillants... Cette défense gagna quelquefois un sursis, le temps que les agresseurs rassemblent des forces supérieures²³. »

Afin d'accélérer les massacres et d'assurer l'extermination des Tutsi, le gouvernement avait distribué aux miliciens et à la population de grandes quantités d'armes et de munitions, sous prétexte de l'« autodéfense civile »²⁴. C'est dans ce contexte que fut durci le

21. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., pp. 246-247.

22. VIDAL, « Le génocide des Rwandais tutsi », art. cit., p. 31.

23. *Ibid.*, p. 29.

24. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., pp. 286-290.

dispositif dit « de sécurité ». Les mesures de sécurité consistaient notamment à mettre en place des barrières, à contrôler les cartes d'identité et à mettre à mort tous les Tutsi. L'objectif de ce dispositif était d'exterminer les Tutsi dans un bref délai.

Le dispositif de sécurité permettait d'impliquer massivement la population civile dans le génocide. Celle-ci, sous le prétexte de l'autodéfense civile, traquait les victimes dans diverses cachettes, les achevait à coups de machette et de massue. De plus, les bras du gouvernement, les militaires, les gendarmes, les fonctionnaires de l'État, les miliciens du MRND-CDR incitaient la population à participer au massacre, utilisaient des armes à feu pour déclencher des massacres de grande envergure et contraignent les opposants au génocide d'y prendre part, et exécutaient certaines victimes qui tentaient de s'échapper.

Les actes de résistance étaient donc voués à l'échec par trois éléments principaux. Le premier fut le nombre élevé des personnes engagées dans les massacres. Dans presque tous les cas, les victimes étaient assaillies par de nombreux tueurs. Celles qui pouvaient tromper la vigilance étaient surprises par des rondes nocturnes ou des patrouilles diurnes. L'un des survivants des massacres de Bisesero décrit l'atmosphère des tueries en mettant en relief l'importance numérique des assaillants encadrés par des officiels civils et militaires :

Le 13 mai, les soldats et les miliciens sont venus à bord de huit bus, de camionnettes, de camions qu'on utilisait pour construire la route Kibuye-Gitarama et de beaucoup d'autres voitures, avec des soldats et des autorités. D'autres personnes sont venues à pied, des machettes à la main ; ils sont tous venus en chantant et en sifflant et en battant des tambours. Ce jour-là, j'ai vu le préfet de Kibuye, Clément Kayishema, Eliezer Niyitegeka, Obed Ruzindana et les bourgmestres de Gishyita et de Gisovu, etc. Ceux-ci étaient restés à l'école primaire de Bisesero à regarder comment leurs soldats et leurs miliciens nous tuaient. Ce jour-là, on a tué la quasi-totalité des femmes et des enfants²⁵.

La deuxième cause de l'échec des tentatives de résistance réside dans la stratégie de regroupement choisie dès les premières heures

25. J.-D. Nsanzimfura, cité par AFRICAN RIGHTS, *Résistance au génocide. Bisesero avril-juin 1994*, Londres, s.d., coll. Témoïn, 8, p. 35.

des massacres par les autorités administratives de base. Sous prétexte de les « protéger », ces autorités ont rassemblé les victimes dans des lieux publics, les ont fait garder par des policiers, des miliciens ou des militaires dans le but de ne pas les laisser partir et de les tuer. Cette stratégie impliquant, sous l'influence des autorités civiles et militaires, de larges secteurs de la population aboutit partout au Rwanda à un terrible meurtre de masse en l'espace de quelques jours.

La troisième raison de l'échec des actes de résistance se trouve dans l'usage des armes à feu et dans l'intervention des forces publiques de sécurité. Dans plusieurs lieux de rassemblement comme les écoles, les stades et les centres communaux, les miliciens ont fait appel aux forces armées. Celles-ci utilisaient leurs fusils ou des jets de grenades, puis les tueurs achevaient les blessés.

Malgré l'usage d'armes à feu fait par des militaires et des miliciens, les victimes ont pu, ça et là, opposer une résistance acharnée pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. En des lieux différents, elles ont lutté au corps à corps contre les assaillants et trouvé en elles-mêmes la force de se battre. Bisesero et Nyarubuye apparaissent comme des lieux d'une résistance exceptionnelle. African Rights en a établi le récit suivant :

Les tueries perpétrées sur les collines de Bisesero en avril, mai et juin 1994 occupent une place unique et importante dans l'histoire du génocide des Tutsi rwandais. Les nombreuses personnes qui s'enfuirent vers ces collines, situées à Kibuye, dans la peur et l'espoir, luttèrent courageusement pour survivre. Dans un premier temps, elles parvinrent à se défendre contre les miliciens locaux, en tuant un certain nombre par la même occasion. [...] Beaucoup se battirent dans ce que les survivants décrivent comme « la guerre des pierres contre les balles » avant de mourir par milliers. Ce qui distingue Bisesero, c'est le caractère organisé de la résistance, et le fait que celle-ci dura aussi longtemps, étant donné la force de l'opposition. [...] Malgré leur courage, en fin de compte les réfugiés ne furent pas de taille à lutter contre les forces du génocide. Leur lutte prolongea et intensifia en fait leur souffrance et, selon les estimations, seulement 1 000 d'entre eux, sur un total de 50 000, survécurent²⁶.

26. AFRICAN RIGHTS, *Résistance au génocide*, op. cit., pp. 2-3.

Passivité et complicité de la communauté internationale dans le génocide des Tutsi

Le génocide des Tutsi constitue un cuisant échec pour la communauté internationale. Il montre à quel point la solidarité universelle contre les forces du mal, prônée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et du génocide des Juifs, a été impuissante. La communauté internationale porte une lourde responsabilité pour s'être abstenue d'intervenir au Rwanda alors qu'elle était informée de la préparation du génocide.

Depuis décembre 1993, les forces armées et les officiels des Nations unies disposaient d'assez d'informations relatives à un plan d'extermination des Tutsi. L'ONU fut constamment informée de la prolifération d'armes légères dans la population en dehors des nécessités objectivement reconnues. Des jeunes Rwandais suivaient de façon accélérée des entraînements militaires et étaient préparés à commettre le génocide à n'importe quel moment.

En vertu de sa mission de préserver la paix et la sécurité mondiales, l'ONU se devait d'agir vite au Rwanda avant que le génocide ne se produise. L'exacerbation des passions identitaires, la montée des actes de violence par la distribution des armes à feu parmi la population et la propagation de la haine contre les Tutsi étaient autant d'éléments de violation des principes fondamentaux sur lesquels reposent la paix et la sécurité. L'ONU, qui était en droit et en position d'intervenir, manqua à ses engagements en assistant passivement, avec des troupes suffisantes, aux préparatifs des massacres.

Alison Des Forges dénonce la passivité des Nations unies et des puissances qui avaient une influence directe sur le Rwanda face aux préparatifs des massacres : « Les préparatifs des violences s'effectuèrent sous les yeux d'une force de maintien de la paix des Nations unies [...]. En tant que gouvernements étrangers les plus impliqués au Rwanda, la France, les États-Unis et la Belgique suivaient la situation qui se détériorait [...]. Malgré les signes visibles d'une violence imminente, la France comme les États-Unis

ne s'engagèrent dans aucune nouvelle initiative et continuèrent à opérer à l'intérieur des cadres limités caractérisant leur politique au Rwanda depuis un certain temps [...] ; la France était certainement au courant des préparatifs des tueries des Tutsi et des opposants au Hutu Power²⁷. »

Si l'ONU en général, et les puissances qui étaient impliquées au Rwanda en particulier ne peuvent pas prétendre avoir été surprises par le génocide des Tutsi, elles ne peuvent non plus prétendre avoir réalisé quoi que ce soit pour l'arrêter. Les 2 534 soldats onusiens de maintien de la paix et divers diplomates présents au Rwanda avant le 6 avril se rendirent complices par leur observation indifférente au déroulement des massacres qu'elles auraient pu prévenir et/ou arrêter. L'ONU, la Belgique et la France et les États-Unis d'Amérique envisagèrent l'évacuation des étrangers et la réduction des forces de la MINUAR (ramenée de 2 534 à 270 soldats, en vertu de la Résolution 912 du Conseil de Sécurité de l'ONU) au moment du déclenchement du génocide.

Au lieu d'utiliser les forces de la MINUAR pour mettre un terme au génocide, les Nations unies cherchèrent avant tout à protéger leurs troupes [...]. Dans le cas le plus dramatique, dont la responsabilité incombe autant aux commandants en Belgique qu'à Dallaire, près d'une centaine de soldats belges de la MINUAR abandonna environ 2 000 civils non armés, les laissant sans défense contre les attaques des miliciens et des militaires. Les assaillants entrèrent par une porte pendant que les Belges sortaient de l'autre côté. Plus d'un millier de Rwandais sont morts sur place ou en fuyant pour essayer de rejoindre un autre poste des Nations unies. Le lendemain, le Conseil de Sécurité discuta du retrait total de la force de maintien de la paix, décision qui aurait conduit à abandonner quelque 30 000 civils non armés, réfugiés dans des postes des Nations unies, comme ceux qui avaient été abandonnés la veille [...]. Le 21 avril, le Conseil de Sécurité retirait la plus grande partie des troupes de maintien de la paix, ne laissant que quelques centaines d'hommes pour protéger les civils qui s'étaient déjà placés sous la protection du drapeau des Nations unies²⁸.

27. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., pp. 204-205 ; Linda Melvern, « La France, l'ONU et le Rwanda », *La Nuit Rwandaise* (revue annuelle), n° 2, 7 avril 2008, pp. 403-407.

28. *Aucun témoin ne doit survivre*, op. cit., pp. 30-31.

La communauté internationale s'est également rendue complice du génocide des Tutsi par son refus d'employer rapidement le terme de « génocide » dans la désignation des massacres qui étaient perpétrés au Rwanda. La désignation du génocide par des termes euphémiques, comme « tueries massives », « luttes tribales sanglantes », « guerre civile », par certains officiels des puissances étrangères empêcha la réussite des tentatives de dénonciation du génocide des Tutsi entreprises par certains organes et institutions.

Le gouvernement intérimaire autoproclamé le 8 avril 1994 a pu orchestrer sans entrave le génocide parce que la communauté internationale en était restée au stade des discussions brouillées par les déclarations révisionnistes des représentants du Rwanda, des États-Unis d'Amérique et de la France au Conseil de Sécurité des Nations unies. Pire, pendant le génocide, le Conseil de Sécurité de l'ONU avait des relations suivies avec le gouvernement intérimaire. L'ambassadeur du Rwanda avait maintenu son siège et ledit Conseil recevait des représentants dépêchés à New York par le gouvernement intérimaire pour y défendre son point de vue.

Le génocide des Tutsi présente trois caractères particuliers. D'abord, il a été perpétré par des Rwandais contre d'autres Rwandais et la participation populaire a été massive. Ensuite, il a été perpétré dans un délai de trois mois et a emporté plus d'un million de personnes. Enfin, la communauté internationale a été prévenue avant son éclatement, elle a été informée de son déroulement et n'a réagi qu'après son achèvement. L'État rwandais postcolonial a joué un grand rôle dans l'organisation et dans l'exécution de ce génocide. Pour être complet, il faut ajouter que la passivité de l'ONU et le rôle ambigu de la France ont masqué la planification du génocide et facilité sa mise en œuvre.

Notre propos ici n'est pas d'en débattre, mais d'attirer l'attention des chercheurs sur l'importance de mener des recherches spécifiques sur la nature et le sens du soutien diplomatique, politique et militaire dont ont bénéficié les forces du génocide.